



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CONNEX

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

CONNEX

Code GIFAP : WG

Thifensulfuron-méthyle 682 g/kg, Metsulfuron-méthyle 68 g/kg

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Herbicide à usage agricole, utilisable sur céréales.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

2, rue Claude Chappe

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon :

- directive 67/548/EEC modifiée par la directive 2001/59/EC (résultats des études expérimentales),
- directives 1999/45/EC, 2001/60/EC, 2006/8/EC (classification basée sur la concentration en substances actives et autres ingrédients), et directive 2003/82/EC pour les pesticides (phrases spécifiques)

Mention(s)

N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de Risques

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon directive 1999/45/EC

Symbole(s)



Phrase(s) de Risques

N Dangereux pour l'environnement

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de Sécurité

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S60 : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe1: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas utiliser la préparation CONNEX ou tout autre préparation contenant du metsulfuron-méthyl plus d'une fois par an sur la même parcelle

SPe1.1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas utiliser la préparation CONNEX ou tout autre préparation contenant du thifensulfuron-méthyl plus d'une fois par an sur la même parcelle

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer, en période de drainage ce produit sur sols drainés

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CONNEX

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme un mélange selon les directives CE.

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique
1	68,2	79277-27-3	Thifensulfuron-méthyle: Methyl 3 -[[[(4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sulfonyl]-2-thiophenecarboxylate
2	6,8	74223-64-6	Metsulfuron-méthyle : methyl 2-(4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoate

Numéro	N° CE	Inscrit Annex-1	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Mentions de danger Règ. 1272/2008	Symbole(s) Dir. 67/548	Phrase(s) de risque Dir. 67/548
1	/	Oui	SGH09	H400 H410	N	R50/53
2	/	Oui	SGH09	H400 H410	N	R50/53

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Peau	Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.
Yeux	Rincer complètement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme ou effet connu

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique conseillé

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, brouillard d'eau.

Moyen d'extinction inapproprié : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes (sulfures organiques (S_xO_y), sulfites (XSO₃²⁻, oxydes d'azote (NO_x))

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Ne pas respirer les poussières.

Pour les secouristes : Ne pas respirer les poussières. Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection appropriés. Enlever les vêtements souillés et les laver avant nouvel usage. Eloigner les sources d'inflammation. Evacuer la zone à risque.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau. Alerter les autorités compétentes si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CONNEX

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser immédiatement le produit répandu. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Recueillir tout épandage dans un récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Prévention des incendies et explosions

Un nuage de poussière explosif peut se former.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'abri de la chaleur et du gel. Ne pas mettre au contact d'engrais, insecticides, fongicides et semences.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit. Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Assurer une ventilation adéquate.

Protection individuelle :

Respiratoire

Assurer une ventilation adéquate. Au champ, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation.

Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Se laver les mains après le travail.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CONNEX

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Granulés
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Pas d'odeur caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Non déterminé
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminée
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	Non applicable
Densité apparente	0,641-0,677 kg/L à 20°C
Solubilité dans l'eau	Se disperse dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non déterminé Coefficient de partage n-octanol/eau du Thifensulfuron-méthyle : log Pow = -1.7 (25 °C pH de 7) Coefficient de partage n-octanol/eau du Metsulfuron-méthyle: log Pow = -1.7 (25 °C pH de 7)
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Température de décomposition	Non déterminée
Viscosité dynamique	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable
Propriétés d'explosivité	Non déterminé
Propriétés oxydantes	Non déterminé

9.2. Autres informations

Tension de surface	Non déterminée
Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité. Tenir éloigné des flammes, des étincelles. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Produits alcalins, acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions de stockage et de manutention recommandées. Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion (sulfures organiques (SO_x), sulfites (XSO₃²⁻, oxydes d'azote (NO_x))

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CONNEX

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	CONNEX
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : > 5000 mg/kg
DL50 Voie dermale	Rat : > 5050 mg/kg
CL50 Voie inhalatoire	Rat : > 2,12 mg/l
Irritation	
Peau	Lapin : légèrement irritant
Yeux	Lapin : légèrement irritant
Sensibilisation	Cobaye : Non sensibilisant
Autres informations toxicologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Thifensulfuron-méthyle (Substance active) - Génotoxicité : Non mutagène - Cancérogénicité : Non cancérogène - Tératogénicité (lapin, rat) : Non tératogène - Neurotoxicité : Aucune donnée disponible - Metsulfuron-méthyle (Substance active) - Génotoxicité : Non mutagène - Cancérogénicité : Non cancérogène - Tératogénicité (lapin, rat) : Non tératogène - Neurotoxicité : Aucune donnée disponible

La classification du mélange n'est donc pas requise pour des critères de toxicité aiguë ou long terme.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données suivantes s'appliquent aux substances ou mélanges énumérés ci-dessous :

12.1. Toxicité

Nom	Thifensulfuron-méthyle (Substance active)
Oiseau	Toxicité aiguë, DL50 (Canard colvert) : 2510 mg/kg/j Toxicité alimentaire, CL50-5j (Canard colvert, colin de Virginie) : > 5620 mg/kg/j
Poisson	Toxicité aiguë, CL50-96h (Truite arc-en-ciel et crapet arlequin) : > 100 mg/l Toxicité aiguë, CL50-96h (Silure) : 360 mg/l
Invertébrés aquatiques	Toxicité aiguë, CL50-48h (<i>Daphnia magna</i>) : 470 mg/l
Algue	Toxicité aiguë, CE50-72h (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) : 0,0159 mg/l Toxicité aiguë, CEb50 (<i>Lemna sp.</i>) : 0,0013 mg/l
Abeille	Toxicité aiguë de contact, DL50 (<i>Apis mellifera</i>) : > 12,5 µg/abeille Toxicité aiguë orale, DL50 (<i>Apis mellifera</i>) : > 7,1 µg/abeille Non toxique
Ver de terre	Toxicité aiguë, CL50-14j (<i>Eisenia foetida</i>) : > 2000 mg/kg sol
Microorganismes du sol	A la dose de 400 g/ha pas d'effet significatif sur la minéralisation du carbone ou de l'azote (28j).
Nom	Metsulfuron-méthyle (Substance active)
Oiseau	Toxicité aiguë, DL50 (Canard colvert) : 2510 mg/kg/j Toxicité alimentaire, CL50-5j (Canard colvert, colin de Virginie) : > 5620 mg/kg/j
Poisson	Toxicité aiguë, CL50-96h (Truite arc-en-ciel) : > 150 mg/l
Invertébrés aquatiques	Toxicité aiguë, CE50-48h (<i>Daphnia magna</i>) : >150 mg/l
Algue	Toxicité aiguë, CE50-72h (<i>Anabaena flos-aquae</i>) : 0,066 mg/l Toxicité aiguë, CE _b 50-72h (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) : 0,045 mg/l
Abeille	Toxicité aiguë de contact, DL50 : 25 µg/abeille Toxicité aiguë orale DL50 : 44,3 µg/abeille
Ver de terre	Toxicité aiguë, CL50-14j (<i>Eisenia foetida</i>) : > 1000 mg/kg sol
Microorganismes du sol	A la concentration de 0,2 mg/kg sol, pas d'effet significatif sur la minéralisation du carbone ou de l'azote.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CONNEX

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom	Thifensulfuron-méthyle (Substance active)
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable
Dégradation abiotique	DT50 : 22j pH 5 DT50: >30j pH 7 DT50: >3030j pH 9 Pas d'effet connu

Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées

Nom	Metsulfuron-méthyle (Substance active)
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable
Dégradation abiotique	DT50 : 5,5j pH 5 (Méthode : EPA) DT50: 190j pH 7 DT50: 92j pH 9 Boue activée CE50 : >2.7 mg/l

Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom	Thifensulfuron-méthyle (Substance active)
Absence de potentiel d'accumulation (Rat)	
Coefficient de partage n-octanol/eau: log Pow = -1,7 (à 25°C, pH7)	

Nom	Metsulfuron-méthyle (Substance active)
Absence de potentiel d'accumulation (Rat)	
Coefficient de partage n-octanol/eau: log Pow = -1,7 (à 25°C, pH7)	

12.4. Mobilité dans le sol

Nom	Thifensulfuron-méthyle (Substance active)
K_{roc} (exprimé en ml/g) : Min : 13 - Max : 55 - Moyenne arithmétique : 28,3 - Médiane : 22,5	
Nom	Metsulfuron-méthyle (Substance active)
K_{oc} (exprimé en ml/g) : Min : 3.8 - Max : 180 - Médiane : 21,3	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADN

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

3077

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADN : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (contient : Thifensulfuron-méthyle, Metsulfuron-méthyle).

IMO / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR :

Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (contains: Thifensulfuron-methyl, Metsulfuron-methyl)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CONNEX**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR / RID / ADNR : OUI

IMDG : Polluant marin : OUI

IATA : OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

Aucune

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 1172

"Délai de réentrée dans la culture pour les travailleurs : 6 heures après le traitement"

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des autres phrases de risques apparaissant en section 3 : Sans objet.

Sections modifiées lors de la mise à jour : toutes les sections de cette FDS ont été modifiées pour se conformer au nouveau format du règlement 453/2010/CE.

CETTE FICHE N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES ET LES CONDITIONS D'EMPLOI QUI SONT MENTIONNES SUR L'ETIQUETTE.Cette fiche complète l'étiquette mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
